



COMMUNICATION

Report du conseil municipal distanciel du vendredi 6 novembre 2020

Publié le 04 novembre 2020

Nous sommes contraints de reporter le prochain Conseil municipal du vendredi 6 novembre qui devait se tenir en distanciel, soit au vendredi 13 ou soit au vendredi 20 novembre, sous réserve de l'adoption de la loi d'état d'urgence du 30 octobre dernier et de la publication des ordonnances et décrets permettant le fonctionnement des assemblées notamment l'usage de la visio-conférence.

En effet, bien que notre pays se trouve en situation d'urgence, le Gouvernement et le Parlement s'avèrent dans l'incapacité de permettre aux collectivités territoriales (dont les Conseils municipaux) de travailler sereinement de façon distancielle. Ce qui avait parfaitement fonctionné lors du premier confinement semble soudainement hors de portée !

En cette période, nos compatriotes ont particulièrement besoin que leurs élus soient à la pointe de l'action. C'est pourquoi, plutôt que de prendre des risques sanitaires avec une session présentielle, et contrairement à ce qui s'était passé lors de la période de confinement précédente, j'avais décidé conformément à la loi et au nouveau règlement intérieur du Conseil municipal de La Baule-Escoublac, que ce prochain Conseil municipal se tiendrait en visio-conférence avec retransmission au public via Internet.

Franck Louvrier
Maire de La Baule-Escoublac
Conseiller régional des Pays de la Loire



VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

